



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe**

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO**

**Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-41-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



### **DELIBERATION N°41.06.2020**

**OBJET : PETITE ENFANCE - Désignation des élu(e)s siégeant au comité consultatif dénommé « Conseil des Crèches ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Par délibération n°21.12.2014 le conseil municipal avait adopté la création du comité consultatif dénommé « Conseil des crèches », et adopté le règlement intérieur qui régit son fonctionnement. La composition du comité consultatif avait été arrêtée comme suit :

- Le Maire, Président de droit
- Quatre élu(e)s désigné(e)s par le Conseil municipal, sur proposition du Maire
- Six représentant(e)s élu(e)s des parents (2 pour les multi-accueils collectifs La Farandole et La Ronde des Pitchouns et 2 pour la crèche familiale)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et au renouvellement de l'assemblée délibérante, je vous propose donc de désigner les quatre membres du Conseil municipal qui siègeront au sein du Conseil des crèches.

Il me paraît opportun que les élu(e)s qui, conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, recevront une délégation en lien avec le service Action Sociale et Petite Enfance, siègent dans ce conseil.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration de la république,**

**Vu les articles L. 2121-21 et 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant** les candidatures de Mesdames Christine ARNAUDO, Anne OLIVERO, Virginie AUTIE et Sophia FELLAHI-TALBI,  
**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)**

**DECIDE** de procéder à la désignation des élu(e)s devant siéger au sein du Conseil des crèches :

Conformément aux résultats des opérations de vote auxquelles il vient d'être procédé :

- Madame Christine ARNAUDO
- Madame Anne OLIVERO
- Madame Virginie AUTIE
- Madame Sophia FELLAHI-TALBI

Sont désignées pour siéger au sein du Conseil des Crèches.

  
Le Maire,  
André MOLINO